

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Personnes Handicapées et des Personnes du Bel Age
Direction Adjointe Gestion des Etablissements et Services

129.22

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SANDRA DALBIN / M. MAURICE REY**

**OBJET : Participation financière 2018 en faveur de l'institut de la maladie d'Alzheimer
(I.M.A).**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux personnes du bel âge, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'institut de la maladie d'Alzheimer (IMA), sis hôpital d'adultes de la Timone - bd Jean Moulin - 13385 Marseille cedex 5, et présidé par Monsieur Mathieu CECCALDI (chef de service de neurologie-neuropsychologie au CHU de la Timone) a pour but de venir en aide des familles et soignants non médicaux de malades atteints de la maladie d'Alzheimer afin de favoriser leur maintien à domicile.

Son action entre dans le cadre de la politique sociale et médico-sociale du Département en direction des personnes du bel âge. Le département participe au financement de son fonctionnement depuis 1996.

Il est à noter que l'IMA a assuré le portage d'un dispositif expérimental de 2008 à 2011 appelé méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie (MAIA). Cette MAIA est désormais portée par le Centre gérontologique départemental (CGD) qui intervient sur l'ensemble de l'agglomération marseillaise. L'IMA continue à exercer une mission d'expertise méthodologique dans le portage de la MAIA.

L'IMA réalise l'activité suivante :

- des actions individuelles et collectives (consultations familles et accompagnement spécifique des malades jeunes, collaboration aux projets du territoire, formations et enseignement) ;
- un pôle de ressources et d'actions culturelles, dédié au handicap neurocognitif de l'adulte. Les actions « visites et ateliers adaptés » dans les lieux culturels ont été mises en œuvre et rencontrent un accueil très favorable de la part des personnes qui en bénéficient et des professionnels ;
- mise à disposition d'un fonds documentaire et d'un site internet mis à disposition des professionnels et des familles ;
- la participation au fonctionnement de l'antenne d'écoute et d'information Allo-Alzheimer.

L'exercice comptable 2017 est excédentaire de 8 577 € Le Conseil départemental avait accordé une subvention de fonctionnement de l'association à hauteur de 30 000 €

Un financement de 50 000 € a par ailleurs été accordé par la conférence des financeurs en 2016 pour le projet spécifique du « pôle de ressources et d'actions culturelles, dédié au handicap neurocognitif de l'adulte ».

Le budget prévisionnel 2018 de l'association est présenté en équilibre à 101 000 €. Pour 2018, l'association sollicite auprès de notre collectivité une subvention de 40 000 € pour le financement du fonctionnement général de l'association. Pour des raisons de maîtrise budgétaire, il est proposé le renouvellement de la subvention à hauteur de 30 000 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL